



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : 06-09-21

**DENOMINATION DE
LA VOIE INTERIEURE
DU LOTISSEMENT
CHRISTIDIS**

L'an deux mille vingt et un, le 9 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 Septembre 2021

PRÉSENTS :

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1^{er} adjoint – Mme Béatrice PIERRE, 2^{ème} adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3^{ème} adjoint – M. Philippe BRULON, 5^{ème} adjoint - Mme Georgette CLAVÉ, 6^{ème} adjoint – arrivée à 20h51, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Jacques FLATIN, M. Jean-Jacques LEJEUNE, Mme Sylvia FREMIT, Mme Christelle CHARRIER, Mme Alexandra DERVIN, M. Gérard THIBAUD, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT, M. Éric BRONNER, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Mme Georgette CLAVÉ donne pouvoir à M. Serge KUBRYK, jusqu'à 20h51, heure d'arrivée ;

Mme Monique BOUSSAUD donne pouvoir à M. Jacques GAUTIER ;

Mme Marie-France LACROIX donne pouvoir à Mme Béatrice PIERRE ;

M. Pierre DILLANGE donne pouvoir à M. Jean-Claude ESCALBERT ;

Mme Nathalie GUÉRIN donne pouvoir à M. Philippe BRULON ;

Mme Marie-Dominique ROBIN donne pouvoir à Mme Christelle CHARRIER ;

Mme Céline DESCHAMPS donne pouvoir à M. Gérard THIBAUD.

ABSENTS :

M. Christian NOLLEAU.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Béatrice PIERRE est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. GAUTIER

M. GAUTIER informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de dénommer la voie intérieure du lotissement « CHRISTIDIS », pour permettre aux futurs propriétaires d'obtenir l'attribution d'une adresse postale dès la délivrance de leur permis de construire.

Ce lotissement accordé le 4 août 2021 comprend 4 lots libres de construction. Il est situé au 45 Avenue des Nolleaux.

Le promoteur du lotissement Madame CHRISTIDIS Josée a présenté trois propositions de dénomination de la voie intérieure à savoir : Impasse des Chèvrefeuilles, Impasse des Amarres, Impasse des Mouillages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la dénomination de la voie intérieure du lotissement « CHRISTIDIS » :
Impasse des Nolleaux,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Ont signé avec nous tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Serge KUBRYK